

- avis défavorable au déclassement du secteur 46 à la limite du camping, assorti d'une demande d'élargissement et de prolongement des EBC,
- avis défavorable pour la création d'une bande d'EBC pour marquer la frange de la zoneUlc correspondant à l'extension du camping (incompatible avec la loi Littoral)
- note une diminution de superficie de 6,92 ha sur les 100,8 du PLU en vigueur et le maintien des boisements les plus significatifs de la commune, en dépit de demandes de déclassement majoritairement irrecevables ;

4.9 CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT : a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas être associée à la procédure de révision.

hanjiri